

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00261

PLATEFORME LOCALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE - CONVENTION ENTRE LES TROIS COMMUNAUTES DE COMMUNES DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 91

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160111-D20160026110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160712

Pouvoirs :

M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON,
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE,
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Patricia CORTEY,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE,
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE,
M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,
Mme Sylvie THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

PLATEFORME LOCALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE - CONVENTION ENTRE LES TROIS COMMUNAUTES DE COMMUNES DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Une Plateforme Locale de Rénovation Energétique est un dispositif d'accompagnement gratuit des porteurs de projet de rénovation énergétique (particuliers en logement individuel ou collectif), depuis le diagnostic jusqu'au suivi des consommations après travaux.

Dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS) et en vue d'améliorer les performances énergétiques du secteur résidentiel, le « TEPOS Saint-Etienne Métropole - Parc naturel régional du Pilat », qui couvre les périmètres de Saint-Etienne Métropole et des trois Communautés de Communes du Parc naturel régional du Pilat, a été retenu comme lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateforme Locale de Rénovation Energétique » lancé par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes en juin 2015. Cette réponse s'inscrit alors en complémentarité avec la démarche de plateforme de rénovation énergétique portée à l'échelle départementale.

Le 30 novembre 2015, Saint-Etienne Métropole a signé une convention avec l'ADEME en Rhône-Alpes pour la mise en place d'une Plateforme de la Rénovation Energétique à l'échelle du TEPOS.

Ainsi, le territoire bénéficie d'un soutien financier de 3 ans, défini ainsi :

- 2016 et 2017 : forfait de 135 000 € par an pour la mise en place de la Plateforme ;
- 2018 : budget variable, dépendant de l'atteinte des objectifs fixés en termes de ménages accompagnés.

Saint-Etienne Métropole, assurant le rôle de coordonnateur de la plateforme locale et étant signataire de cette convention avec l'ADEME, collectera l'intégralité des subventions dues au territoire TEPOS auprès de l'ADEME, et reversera à chaque Communauté de Communes du Parc naturel régional du Pilat la part relevant des actions conduites sur leur territoire. Les trois Communautés de Communes contribueront pour leur part à la partie mutualisée du dispositif.

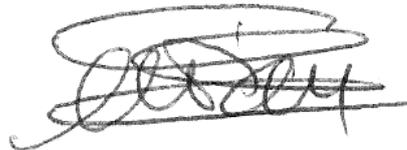
Ainsi, il est proposé d'établir une convention avec chacune des trois Communautés de Communes afin de définir le contenu des actions que chacune d'entre elles mettra en place, la part des recettes provenant de la convention avec l'ADEME qui leur sera rétribuée par Saint-Etienne Métropole, ainsi que leurs contributions respectives au financement de la partie mutualisée du dispositif.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe de reversement d'une part des recettes perçues par Saint-Étienne Métropole dans le cadre du projet de Plateforme Locale de Rénovation Énergétique aux Communautés de Communes du territoire du Parc naturel régional du Pilat ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter auprès des trois Communautés de Communes une contribution financière à la partie mutualisée de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec chacune des trois Communautés de Communes la convention de participation financière, selon le modèle joint au dossier.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU